

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 44
Membres présents : 23
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : **Didier CAPURON**

Délibération n° 2024-03

L'an Deux Mille vingt-quatre, le **Lundi 19 février à 18 H 30**,
les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre
de 23 à Beaumontois-en-Périgord, salle La Calypso, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités
Territoriales et de la convocation en date du 12/02/2024.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Eléonore BAGES, Michelle DORANGE (remplace Jean-Pierre FRAY), Nathalie FABRE (remplace Fabrice DUPPI), Messieurs Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Daniel COTS, Dominique TREMBLET, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPPELLET, Jean-Louis DESSALLES, René VISENTINI, Jean-Roland GUY (remplace Anthony CASTAING), Lucien POMEDIO (remplace Jérôme BETAILLE), Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Jean-Claude CASTAGNER, Francis MONTAUDOUIN (remplace Gérard MARTIN), Thierry DEGUILHEM, Frédéric HOGUET, Florent FARGE, Alain ROUSSEL (remplace Marie-Lise MARSAT), Jean-Marc GOUIN, Gérard MOURET.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marjorie MOLLETON, Marie-Lise MARSAT, Messieurs Jean-Pierre FRAY, Joël HELLIAN, Jean-Michel DREUIL, Olivier DUPUY, Michel DELFIEUX, Georges BASSI, Daniel RABAT, Anthony CASTAING, Jérôme BETAILLE, Bernard TRIFFE, Gérard MARTIN, Maurice BARDET, Christian LAFFONT, Gérard MARTIN, Jérôme BOULLET, Fabrice DUPPI, Daniel SEGALA.

Secrétaire de Séance : Monsieur Lucien POMEDIO.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le SyCoTeB, par délibération en date du 6 décembre 2022, a souscrit pour un an auprès du Crédit Agricole, un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Sur demande de l'assemblée délibérante, le concours peut être renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Un nouveau contrat sera cependant signé.

Afin d'assurer les besoins en trésorerie de la collectivité, il est proposé de renouveler pour une durée de 1 an, l'ouverture d'une ligne de trésorerie à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole.

Les conditions financières proposées sont les suivantes :

TAUX variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois		
Dernier Euribor 3M connu	3,93	Décembre 2023
MARGE	1,20	
soit un taux de départ de	5,13 %	Modifiable chaque mois

Commission d'engagement : 200 €.

Les frais bancaires générés par cette opération seront pris en charge sur le budget global.

RF
BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2024
024-200027134-20240219-2024_03-DE

PROPOSITION :

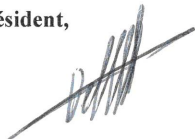
En conséquence, il est proposé aux membres de l'assemblée de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole et de l'autoriser à signer le contrat et tous documents y afférant, et effectuer toutes les opérations de gestion telles que la mobilisation et le remboursement des fonds tirés.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt en Sous-préfecture, le 21/02/2024
et de la publication, le 22/02/2024*

Le Président,

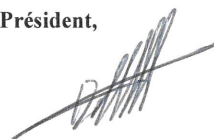


Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Ce 19 février 2024**

Le Président,



Pascal DELTEIL